

Législature 2021-2026
Procès-verbal No 8
Conseil général de Mex du 27 mars 2023

	<p>Le Président ouvre la séance, il est 20h15</p>
Appel	<p>53 membres sont présents. Le quorum est atteint.</p>
Approbation de l'ordre du jour	<p>L'ordre du jour est approuvé.</p>
Nouveaux membres/ Démissions	<p>Mmes Antoinette Huggler, Lucette Oeuvarard, Catherine Geneyne et M. Christian Geneyne</p> <p>Démission: Mme Rosa Porcello</p>
Procès-verbal du 12 décembre 2022	<p>Le PV de la dernière séance est accepté à la majorité par 46 voix, 7 non et 0 abstention.</p>
Communications de la municipalité	<p>Mme Renée Marendaz prend la parole. Les travaux pour les arrêts de bus vont débiter, il y aura quelques perturbations du trafic. La population a reçu une information à ce propos. Durée des travaux 4-5 semaines. Elle remercie la population pour sa patience.</p> <p>La réfection des chemins AF a commencé. Celui de Fontanetaz est terminé. Celui de Sous-Valleyres commence ces jours.</p> <p>La statistique 2022 sur la fréquentation de la ligne 58 pour Mex démontre une progression: 12'245 passagers dans le sens de la montée et 11'585 dans le sens de la descente, ce qui signifie une moyenne de 35 personnes par jour.</p>
Préavis 01/2023	<p>Demande de crédit pour l'achat et la valorisation de la parcelle no 6.</p> <p>M. Engeström, rapporteur de la commission gestion-finance ainsi que M. Dominé rapporteur de la commission ad hoc, donnent lecture des rapports respectifs et recommandent au conseil général d'approuver le préavis 01/2023.</p> <p>M. Gregory Wyss prend la parole. Il précise que la commune a un droit de préemption lors de la vente d'un bien sur le territoire communal. La parcelle leur a été proposée. C'est du devoir de la municipalité de présenter une étude préliminaire. Deux bureaux ont été approchés.</p> <p>Le droit de préemption oblige de faire des logements à loyer modéré, sur une durée de 30 ans. Pour éviter cette contrainte, la municipalité a proposé aux propriétaires un montant supérieur au prix demandé pour les faire patienter un mois. Une réponse ferme doit leur être donnée demain au plus tard. Il insiste sur le fait que c'est une opportunité unique de réunir tout un quartier. Le promoteur n'est pas une personne de la commune.</p> <p>M. Jean Reschek, soulève qu'au prix du m² il faudra faire des appartements avec une certaine rentabilité, donc inclure forcément la destruction de l'ancienne maison de commune. Le syndic répond que non. La municipalité est attachée à ce bâtiment. Sa rénovation va être nécessaire, elle sera comprise dans le nouveau projet.</p> <p>Il précise encore que ce préavis concerne l'achat de la parcelle uniquement. Un autre préavis sera soumis au conseil pour le projet des nouveaux bâtiments. Il confirme que les bâtiments sis Vers l'Eglise ont un rendement de 4%, ce qui n'est pas négligeable.</p> <p>M. Jean-Paul Vaney s'inquiète des demandes successives d'investissement, au nom de la collectivité publique, ceci au dépend des générations futures. Le syndic répond que ces générations futures penseront peut-être que les municipalités et les conseils généraux d'alors auront eu raison de faire des acquisitions de terrain et de valoriser le patrimoine.</p>

Propositions individuelles
et divers

M. Marcel Girard précise que vu son appartenance à l'hoirie, il ne prendra pas part à la votation. Le président accepte sa récusation.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote. Le préavis 01/2023 est accepté à la majorité par 37 oui, 3 non et 11 abstentions.

La municipalité remercie l'assemblée pour leur confiance. Elle présente une première esquisse du projet. Un parking souterrain, en lien avec le parking existant, sera prévu sous la ferme qui sera démolie. La nouvelle place de jeux sera réinstallée sur la parcelle.

Dans le but de provoquer un débat, M. John Métral propose que les commissionnaires commentent les rapports des commissions et non pas les lisent, vu que le conseil les a reçus dans la convocation.

M. Flandin informe que quelques nouvelles chaises ont été disséminées dans la salle en guise de test, afin de remplacer les existantes qui sont anciennes et inconfortables. Le retour est positif. La municipalité peut donc envisager leur changement lequel a été budgété.

Mme Catherine Geneyne demande d'installer davantage de poubelles à chiens autour de la Planche à Jacques. M. von Oppenheim prendra contact avec elle pour discuter des emplacements.

M. Girard demande des nouvelles concernant le règlement sur l'utilisation des places de parc dans le village. M. Simon von Oppenheim répond qu'il est en relation au projet de la circulation dans le village, donc en cours.

Au vu de l'état des accotements de la route des Esserts, M. Christian Geneyne propose que la municipalité instaure un sens de circulation pour éviter les croisements. La municipalité est consciente du problème et réfléchit à ce propos.

Il est 21h45, le Président clôt la séance.

Le Président

Philippe Cloux



La secrétaire

Brigitte Beuchat